

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 25 février 2019.

1. Compte administratif 2018
2. Compte de gestion 2018
3. Avenant lot 2 : aire de jeux
4. Avenant lot 3 : aire de jeux
5. Jobs d'été 2019
6. Indemnités de fonction des élus communaux
7. Divers

Trois points supplémentaires

- 1/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 2/ Demande de subvention à la Région Grand Est concernant la toiture de l'église
- 3/ Convention avec la société Economiz

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Serge MULLER - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - M. Jean-Pierre MATZ - M. Pascal PENNERAD - M. Fernand BIEGEL - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Melle Angèle WEINACKER - M. Michel GERARD - Melle Anne-Louise PICQ

Etait excusée : Mme Sarah DE GOBBI -

Procuration : Mme Sarah DE GOBBI donne procuration à Mme Denise WEBER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Compte administratif 2018

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	247 405,00	790 600,00	1 038 005,00
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'ex.)	B	128 621,44	341 566,73	470 188,17
	Réduction de titres	C	480,00	4 207,40	4 687,40
	Recettes nettes	D=B- C	128 141,44	337 359,33	465 500,77
	Reste à Réaliser				
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	247 405,00	510 500,00	757 905,00
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'ex.)	F	102 277,99	310 563,81	412 841,80
	Mandats annulés	G	18 037,94	427,00	18 464,94
	Dépenses nettes	H=F- G	84 240,05	310 136,81	394 376,86
RESULTAT	Résultat de l'exercice		43 901,39	27 222,52	71 123,91

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	<u>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2018</u>
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	-26 412,01	/	43 901,39	17 489,38
FONCTIONNEMENT	501 661,86	26 412,01	27 222,52	502 472,37
TOTAL GENERAL	475 249,85	26 412,01	71 123,91	519 961,75

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Maire, donne connaissance à l'assemblée du compte administratif de l'exercice 2018 qu'il vient d'établir puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur Claude DERU, 1^{er} adjoint :

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE n'a pas pris part au vote.

2. Compte de gestion 2018

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte de Gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold qui présente les montants identiques au Compte Administratif du point 1.

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant lot 2 : aire de jeux

Dans le cadre des travaux du marché « Aire de jeux » lot n° 2 Jeux, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise KOMPAN de Dammarie les Lys pour un montant de 26 747,70 € HT, soit 32 097,24 € TTC.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

Travaux de confortement des abords du trampoline en sol amortissant : 847,26 € HT

Le montant du marché après avenant serait de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	26 747,70	32 097,24
Avenant n° 1	+ 847,26	+ 1 016,71
	27 594,96	33 113,95

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 1 du lot n° 2 Jeux du marché « Aire de jeux »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 Jeux du marché « Aire de jeux » d'un montant de 847,26 € HT soit 1 016,71 € TTC

4. Avenant lot 3 : aire de jeux

Dans le cadre des travaux du marché « Aire de jeux » lot n° 3 Espace vert, mobilier, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise ID VERDE de Holtzeim pour un montant de 13 837,04 € HT, soit 16 604,45 € TTC.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

Fourniture et pose d'un portillon largeur 150 cm : 1 247,55 € H.T

Et des travaux ont été supprimés

Claustra bois hauteur 2 m : - 762,34 €

Le montant du marché après avenant serait de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	13 837,04	16 604,45
Avenant n° 1	+ 485,21	+ 582,25
	14 322,25	17 186,70

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 1 du lot n° 3 Espace vert, mobilier du marché « Aire de jeux »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 3 Jeux du marché « Aire de jeux » d'un montant de 485,21 € HT soit 582,25 € TTC

5. Jobs d'été 2019

Huit jeunes de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été de cette année (3 garçons et 5 filles). Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines sur la base de 20h/semaine.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

6. Indemnités de fonction des élus communaux

A partir du 01/01/2019 revalorisation de l'indice pour les indemnités de fonction des élus locaux: 1027 au lieu de 1022.

Une délibération a été prise le 07/04/2017 stipulant le taux en pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction public à prendre en compte pour le Maire et les Adjointes.

Point supplémentaires N°1 : **Adhésion à la Fondation Du Patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection toiture de l'église
Le montant total de l'estimatif s'élève à 88 535,97 € HT soit 106 243,16 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par subventions, par autofinancement.
- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- d'ouvrir une souscription à la Fondation du Patrimoine
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

Point supplémentaires N°2 : **Demande de subvention à la Région Grand Est**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection toiture de l'église
Le montant total de l'estimatif s'élève à 88 535,97 € HT soit 106 243,16 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par subventions, par autofinancement.
- de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

Point supplémentaires N°3 : **Convention de la société Economiz**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à la société Economiz de Dieuze en vue d'accompagner la commune dans la réalisation des dossiers de consultation dans le cadre des procédures de Marchés Publics et autres démarches administratives.

Dans le cadre d'une convention, la prestation demandée est délimitée et définie de la façon suivante :
Prestation à la demande, sur plusieurs dossiers, à durée indéterminée.

Le Prestataire effectuera les prestations suivantes :

- Audit de la situation existante, et des besoins du Bénéficiaire.
- Recherche des moyens permettant une réduction ou une minoration des coûts avec, en tant que de besoin, appel d'offre pour les achats les plus importants,
- Gestion de l'ensemble des marchés publics
- Négociation des offres (prix, garanties, qualité, délais)
- Rapport de synthèse
- Publications
- Rédaction de courrier
- Montage de dossiers de crédit ou de subvention

NB : en sus de la présente convention, chaque mission confiée à Economiz fera l'office d'un devis détaillé.

Monsieur le Maire souhaite profiter des compétences du Prestataire en lui demandant de l'accompagner dans le renouvellement du contrat de location des photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer la convention
- de lancer l'appel d'offre pour le renouvellement du contrat de location des photocopieurs
- de signer tous document relatif à ce projet

7. Divers

- Les travaux de l'aire de jeux seront terminés pour le 5 mars 2019
- Réunion pour la fibre optique avec Mr Brochard le mardi 26 février 2019 à 9h30.
- Conseil d'école le 26/02/2019 : fusion de la direction maternelle – élémentaire
- Réunion avec Energis concernant la méthanisation le 26/02
- Repas des anciens le 17 mars 2019
- Travaux éclairage public en attente de décision de Matec suite à notre demande.

ALTVILLER, le 26 février 2019

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

